

*Commission déchets/risques majeurs du
11 décembre 1992*

CCIMP/MDI

Technopôle de Château Gombert
13452 Marseille cédex 13

France

Tél. 91 10 01 01 - Fax 91 10 01 00

Contact :

Chantal BOURDILLON

Transport - Hébergement :

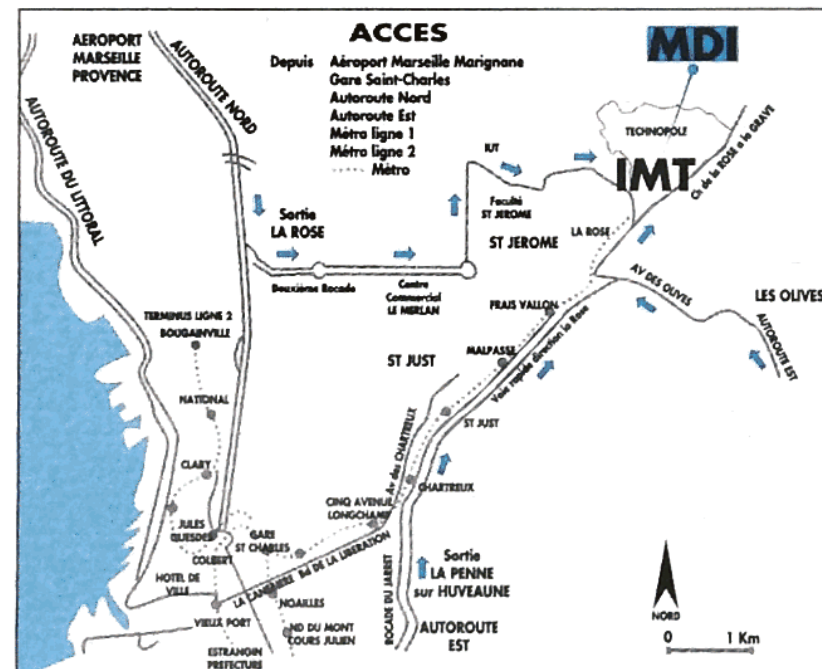
Agence ELEKTRA

33 Gd Rue

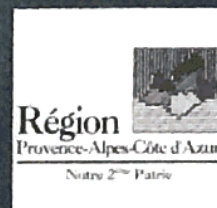
13002 Marseille

Fabienne FRILLEY

Tél. 91 90 98 98 - Fax 91 91 19 51



Avec le concours de



LE MARCHÉ DE LA TECHNOLOGIE



Jeudi 17 décembre 1992
Marseille - France

Débats - Bourse d'opportunités technologiques
Exposition d'innovations - Consultations spécialisées
de cabinets de conseils en propriété industrielle
9h - 19h

MATIN
9h00
9h00

10h00

10h05

10h55

11h05

11h55

12h05

LE MARCHÉ DE LA TECHNOLOGIE

Accueil des participants

Bourse d'opportunités technologiques (1000)
Exposition d'innovations (ARIST)
Consultations spécialisées de cabinets de conseils
en propriété industrielle

Allocution d'ouverture

Y-a-t-il un marché de la Technologie ?

Intervenants :

JM REYMOND TRANSVALOR
Directeur Général
J. MICHEL TERSUD
Directeur Général
JP ICARD INNOVATION
Président Directeur Général
N ETIENNE CIMO
Directeur
L ELEGANT ADER
Président
E FLESIA CNRS - IMT
Direction des Relations Industrielles
F BUS FRAMATECH
Directeur
G FALCOU ECA
Sous Directeur Systèmes
et Techniques Avancées
G CALLEJA DRIRE
Chargé de Mission

QUESTIONS

Les enjeux économiques des nouvelles technologies

Intervenants :

R BELLUE CISIGRAPH
Président
M BRECHET B+ DEVELOPPEMENT
Président Directeur Général
JP GLOTON GEMPLUS CARD INTERN.
Vice-Président Directeur Technique
G THOLOZAN ARIST
Directeur
P VALVERDE T.V.T.
Secrétaire Général
P BARAONA CYBERNETIX
Directeur Général Adjoint
JL SOMNIER Cie Nationale des Conseils en
Directeur Propriété Industrielle
A FLAVIGNY DRIRE
Chargé de Mission
R DUSSOSSOY Réseau Régional des Conseillers
Directeur Technologiques PACA

QUESTIONS

Déjeuner

Animation de la journée : Monsieur André LARANE, spécialiste de management de la technologie - Industries et Techniques

17 décembre 92

Inventer de nouveaux produits,
Mettre au point des savoir-faire,
Faire évoluer les métiers,
Former les hommes,
Réorganiser l'entreprise...

C'est l'innovation.
Mélange de technologies, elle s'achète et se vend.

Ainsi il existe un réel marché de la technologie, mais plutôt
informel et difficile à évaluer en chiffres.

Le but de cette journée est de faire le point sur la situation actuelle
et de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il adéquation de l'offre et de la demande ?
- Pourquoi miser sur les nouvelles technologies ?
- Quels sont les enjeux économiques pour l'entreprise ?
- Comment choisir le ou les bons partenaires pour réussir
le transfert de technologie ?
- Comment mieux identifier les acheteurs et les vendeurs
d'une technologie ?

Les chefs d'entreprises, directeurs de laboratoires ou de SRC
présents feront part de leurs expériences vécues, et enrichiront nos
connaissances dans ce domaine et nos réflexions.

La Bourse d'opportunités technologiques organisée par l'ARIST
(Agence Régionale d'Information Scientifique et Technique) permettra
au public présent de trouver une réponse à leur demande : achat de
technologie, recherche de partenaires, etc... Une preuve vivante de
l'existence du marché de la technologie.

Par ailleurs, les cabinets de conseils en brevets d'inventions seront
là pour proposer leurs services.

Avec le concours de



Bourse d'opportunités technologiques
Exposition d'innovations (ARIST). Consultations spécia-
lisées de cabinets de conseils en propriété industrielle

Comment réussir le transfert de technologie : Le bon choix du ou des partenaires

Intervenants :

G MORDCHELLES REGNIER
Président de l'Ass. européenne des
Stes privées sous contrat EARCOS.
D PAGES TECHNOFI
Président Directeur Général
JP NIGOGHOSSIAN BERTIN
Conseiller à la Direction
JJ CROSSE ANVAR
Délégué Régional
C REY IMT
Direction des Relations Industrielles
P ZANIN ESIM - INOTEC
Directeur
J PANTALONI IUSTI
Directeur
C DESCLOZEUX HELIO SYNTHÈSE
Président Directeur Général
M SANGUINETTI SUD CAPITAL
Directeur
M. GUDIN CEA
Directeur de Recherche
JP TRUQUET DEGREANE
Directeur Général
P MERE BANEXI-VENTURES
Secrétaire Général (Filiale BNP-CAPITAL-RISQUE)

QUESTIONS

Débat de clôture "Le marché de la Technologie : mythe ou réalité" ?

Le Sénateur P LAFFITTE
Président "Route des Htes Tgies"
JP NIGOGHOSSIAN BERTIN
JJ CROSSE ANVAR
G. MORDCHELLES REGNIER EARCOS
JM REYMOND TRANSVALOR
P. FOUACHE
Président du Club des Ent. Performantes
DG de Contrôle Mesure - Régulation
H PUGNERE DRIRE
Directeur Régional
R. KORSIA Vice Président CCIMP
JL GEIGER CONSEIL REGIONAL
Président de la Commission Dév
Economique - Nlle Tgies Recherche
P FIASTRE
Pt du CRESCO (Club RI des Ent. de
Conseil) et PDG TERSUD Conseil

QUESTIONS

Clôture par Monsieur le Sénateur Pierre LAFFITTE

Cocktail

AM
14h00

15h00

16h50

17h05

19h15

19h30

19h45

ORDRE DU JOUR INDICATIF

- 9 h 00 Accueil des participants.
- 9 h 30 Ouverture des travaux par Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Intervention de M. PIETRASANTA, Président de l'Institut Français de l'Environnement

COMMISSION DECHETS

- 10 h 00 Situation actuelle et perspectives en région P.A.C.A. (D.R.I.R.E.)
- 10 h 15 Installations de traitement :
- valorisation du mercure (Sté DUCLOS-ENVIRONNEMENT)
- décharge de classe II, situation et perspectives (Sté ORTEC-REINIER)
- 11 h 00 Questions
- 11 h 20 Friche industrielle à décontaminer (Sté ORCHIDIS)
- 11 h 45 Synthèse des groupes de travail Déchets du S.P.P.P.I.
- 12 h 00 Politique nationale – Bilan (M. COPIGNEAUX – Ministère de l'Environnement)
- 12 h 30 Débat
- 13 h 00 Déjeuner

COMMISSION RISQUES INDUSTRIELS

- 14 h 30 Ouverture des travaux
- 14 h 40 Les incidents et accidents dans la région : bilan du retour d'expérience
- 14 h 50 L'accident du 9 novembre 1992 à la Raffinerie TOTAL de La Mède :
- les faits
- les actions entreprises
- 15 h 30 Questions
- 15 h 50 Les plans de surveillance Sécurité-Environnement : l'exemple d'ARCO Chimie à Fos
- 16 h 10 L'étude d'un site industriel : la plateforme de Lavéra
- 16 h 30 L'information du public : une action particulière pour les riverains immédiats du complexe pétrochimique de Lavéra
- 16 h 50 Débat
- 17 h 10 Clôture de la séance

COMMISSION DECHETS – RISQUES DU S.P.P.I.–PACA

11 décembre 1992

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PREFET DE REGION

PREFET DES BOUCHES–DU–RHONE

Messieurs les Elus, Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs,

Nous voici aujourd'hui rassemblés pour la commission plénière annuelle Déchets et Risques du S.P.P.I. et je vous remercie tous de votre participation régulière à ces échanges sur l'environnement industriel. Nous avons fêté ensemble les 20 ans de ce S.P.P.I. au mois de juin, 20 ans de collaboration permanente entre tous les partenaires, élus, industriels, associations et pouvoirs publics. Il s'est maintenu et imposé par sa seule efficacité ; sa structure souple, ouverte à tous, lui a permis de réaliser des avancées concrètes dont tout le monde profite aujourd'hui.

Ce lieu privilégié d'échanges, d'écoute réciproque a su évoluer sans perdre son caractère avisé ; malgré des changements conjoncturels, son axe d'action n'a jamais dévié, celui de la protection de l'environnement, d'une meilleure intégration de l'industrie dans son environnement.

Son exemple a, depuis, été largement repris en France ; 6 S.P.P.I. existent dans d'autres régions ; 1993 en verra apparaître bien d'autres encore ; de telles initiatives sont largement soutenues par Mme la Ministre de l'Environnement, tant la concertation, le dialogue sont importants dans l'environnement.

Nous allons aujourd'hui parler de déchets industriels ; la commission déchets que nous avons lancé ensemble, il y a un an à peine, est la parfaite illustration des nouveaux domaines d'action du S.P.P.I. ; ce sujet est sensible ; la concertation, l'implication de tous les partenaires, l'action auprès du public sont les meilleurs garants de l'efficacité.

Dans le domaine des déchets industriels, beaucoup a déjà été fait dans notre région, mais il reste encore bien des choses à faire ; notre région ne dispose pas de toute l'autonomie souhaitable. En particulier, nous ne disposons pas de structures d'élimination pour certains déchets spéciaux, et dépendons à 15 % des autres régions. Une réflexion globale sur l'élimination des déchets doit être menée ; la commission déchets en a ainsi pris l'initiative, préfigurant en particulier le plan régional d'élimination des déchets industriels.

La démarche partenariale du S.P.P.I., animé par la D.R.I.R.E., permettra à notre région d'avancer, avec la participation et l'accord de tous, dans la plus grande transparence.

Dans d'autres domaines, comme le risque, les travaux du S.P.P.I. ont conduit à d'importantes réalisations. Nous allons parler également de risque industriel aujourd'hui ; dès 1987, avec l'application en droit français de la directive Seveso, c'est dans le cadre du S.P.P.I. que son application dans notre région a été réfléchie.

La récente actualité nous a rappelé avec beaucoup d'acuité l'existence du risque industriel. C'est la vie des hommes et des femmes qui travaillent dans les usines, ou qui habitent près de ces usines, qui peut être en jeu.

Bien sûr, tout doit être fait pour favoriser la prévention du risque lui-même et de ces conséquences. C'est d'ailleurs cette attitude responsable qui a toujours été celle de l'ensemble des partenaires du S.P.P.I., Etat, élus, industriels, et qui doit encore se poursuivre. Il faut connaître l'industrie ; le risque nul n'existe pas, et c'est pour cela qu'en plus de toutes les mesures de sécurité mises en place par l'industriel, tout doit être mis en oeuvre pour que le personnel de l'établissement mais aussi le public connaisse l'industrie, les risques et les mesures à prendre en cas d'incident. L'Etat, aussi, a son rôle à jouer dans l'organisation des secours comme dans l'information des populations.

Dans le passé, cette réflexion du S.P.P.I. a conduit entre autres à la définition de périmètres d'isolement autour des usines, à la réalisation de campagnes d'information du public ; références nationales en la matière, elles se poursuivent aujourd'hui et ont été largement reprises dans d'autres régions.

En plus des études techniques, des réalisations complémentaires, avec le CYPRES, centre d'information du public sur le risque industriel et la protection de l'environnement, c'est une nouvelle étape dans la communication et l'information du public qui a été franchie ; lieu d'information permanente, expérience unique en Europe, c'est avec lui qu'il faudra poursuivre l'information générale en s'appuyant sur les expériences passées et avec le concours de tous.

Je vais maintenant laisser la parole à la D.R.I.R.E., qui anime depuis l'origine ce S.P.P.I., pour poursuivre cette journée.





MONSIEUR LE PREFET DE REGION,

MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT D'ISTRES,

MESSIEURS LES MAIRES,

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'INSTITUT FRANCAIS DE L'ENVIRONNEMENT,

MESSIEURS LES PRESIDENTS ET DIRECTEURS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

JE VOUS REMERCIE TRES SINCEREMENT, MONSIEUR LE PREFET DE REGION, POUR AVOIR BIEN VOULU ACCEPTER D'INTRODUIRE CETTE COMMISSION "DECHETS-RISQUES MAJEURS" DU S.P.P.P.I ; VOTRE PRESENCE TEMOIGNE, UNE FOIS ENCORE, DE TOUT L'INTERET QUE L'ETAT PORTE AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL, ET PLUS PARTICULIEREMENT AUX ACTIONS DU S.P.P.P.I., RICHE D'UNE EXPERIENCE DE PLUS DE 20 ANS ; SON EFFICACITE, SE CONSOLIDE DANS LA DUREE.

VOUS AVEZ SOULIGNE L'ORIGINALITE DE LA DEMARCHE DU S.P.P.P.I., QUI PERMET LA PARTICIPATION DE TOUS ET SUSCITE AINSI UN DIALOGUE PERMANENT, TOUT EN GARANTISSANT LES SPECIFICITES DE CHACUN.

LES TECHNIQUES PROGRESSED ; LA REGLEMENTATION EVOLUE ; LE MONDE DE L'ENVIRONNEMENT EST UN MONDE COMPLEXE, EN PERPETUEL MOUVEMENT, AVEC UNE IMPLICATION TOUJOURS PLUS IMPORTANTE DE PLUS EN PLUS D'ACTEURS ; LE S.P.P.P.I., STRUCTURE INFORMELLE ET OUVERTE A TOUS, PERMET D'INFORMER, D'ECHANGER ET DE PROGREDER ; LIEU DE CONCERTATION ENTRE TOUS LES PARTENAIRES : INDUSTRIELS, ELUS, ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET SCIENTIFIQUES, IL PERMET A L'ETAT, A TRAVERS SES SERVICES DE CONTROLE ET SOUS L'AUTORITE DES PREFETS, DE PRENDRE LES MESURES LES PLUS ADAPTEES AUX PARTICULARITES LOCALES.

C'EST DANS LE CADRE DU S.P.P.P.I. QUE, DANS NOTRE REGION, DES GROUPES DE TRAVAIL SE SONT ATTACHES A FACILITER L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE SEVESO.

JE VOUDRAIS VOUS RAPPELER, QUE C'EST DANS LE CADRE DE CETTE DIRECTIVE, QUE LES EXPLOITANTS DES ETABLISSEMENTS A RISQUES DOIVENT DEFINIR LES CAUSES, ET LES EXTENSIONS POSSIBLES, DES ACCIDENTS LES PLUS IMPORTANTS QUI PEUVENT SURVENIR ; CES EXPLOITANTS DOIVENT AINSI REALISER DES ETUDES DE DANGER, ET PARFOIS DES ETUDES CRITIQUES DE SURETE, ET PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES A LA PREVENTION DES RISQUES QUI ONT ETE IDENTIFIES ; TOUT CECI EST FAIT EN ETROITE RELATION AVEC L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES, REPRESENTEE PAR LA D.R.I.R.E., ET DANS LE CADRE DE PROCEDURES TOUT A FAIT TRANSPARENTES.

TOUTES CES ETUDES ONT ETE REALISEES ENTRE 1989 ET 1991 ; DES ARRETES DES PREFETS ONT ALORS IMPOSE DES DISPOSITIONS DE SURETE COMPLEMENTAIRES ; CECI ETANT, LES INDUSTRIELS ONT LE PLUS SOUVENT DECIDE D'APPLIQUER, SPONTANEMENT, LES CONCLUSIONS DES ETUDES.

LA DIRECTIVE A EGALEMENT PREVU LA MISE EN PLACE DE PLANS DE SECOURS, DONT ON ATTEND QU'ILS PUISSENT LIMITER LES CONSEQUENCES DES ACCIDENTS CAR, ON LE SAIT, LE RISQUE INDUSTRIEL NE PEUT JAMAIS ETRE TOTALEMENT ELIMINE ; C'EST A CE TITRE QUE DES P.O.I. ET DES P.P.I. DOIVENT ETRE ELABORES CONJOINTEMENT PAR LES INDUSTRIELS, LES SERVICES DE SECOURS ET LES SERVICES DE L'ETAT DONT, EN PARTICULIER, LA PROTECTION CIVILE.

A CE JOUR, LES 35 ETABLISSEMENTS SEVESO DE LA REGION ONT DONNE LIEU A PRES DE 200 ETUDES DE DANGER, ET A UN P.O.I. PAR SITE ; LA PRISE EN COMPTE DE CES RISQUES A CONDUIT A LA DEFINITION DE CONTRAINTES D'URBANISATION AUTOUR DES SITES INDUSTRIELS ; SANS REMETTRE EN CAUSE LES CONSTRUCTIONS QUI EXISTENT DEJA, CELA SE TRADUIT DESORMAIS, DANS LES POS DES COMMUNES, PAR DES INTERDICTIONS ET REGLEMENTATIONS DES CONDITIONS DE L'URBANISATION.

UN DERNIER ASPECT MAJEUR DE LA DIRECTIVE SEVESO, EST L'INFORMATION OBLIGATOIRE DE LA POPULATION AUTOUR DES SITES, TANT SUR LA NATURE DES RISQUES, QUE SUR LES COMPORTEMENTS DE SECURITE A ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT ; A PARTIR DE 1989, DES CAMPAGNES D'INFORMATION ONT AINSI ETE MENEES AUTOUR DE CHAQUE SITE SEVESO, AVEC LA PARTICIPATION DE TOUS ; DEPUIS, LA VOLONTE DE PERENNISER CETTE INFORMATION, CETTE TRANSPARENCE, NOUS A FAIT ENSEMBLE CREER LE CYPRES EN 1991.

IL Y A PEU, L'EXPLOSION DE TOTAL A LA MEDE NOUS A TRISTEMENT REMIS EN MEMOIRE LA REALITE DU RISQUE INDUSTRIEL, ET L'IMPORTANCE DES MESURES DE PREVENTION ET D'INTERVENTION ; IL EST TROP TOT POUR EN CONNAITRE LES CAUSES ; DES ENQUETES SONT EN COURS ET LES RESULTATS NE SONT PAS ENCORE CONNUS ; CE N'EST QUE PLUS TARD, QU'UNE ANALYSE COMPLETE NOUS PERMETTRA DE RECONSTITUER LES CIRCONSTANCES DE CETTE EXPLOSION, ET DE PRENDRE EVENTUELLEMENT DES MESURES COMPLEMENTAIRES POUR EN EVITER LE RENOUVELLEMENT, SUR CE SITE OU EN D'AUTRES LIEUX ; LES RESULTATS DE L'ENQUETE ADMINISTRATIVE QUE CONDUIT MA DIRECTION, SOUS L'AUTORITE DU PREFET, SERONT RENDUS PUBLICS ; LES MINISTRES CHARGES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE, QUI ONT TENU A SE RENDRE IMMEDIATEMENT SUR PLACE, L'ONT DECIDE, DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE TRES TRANSPARENTE DE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

CEPENDANT, IL NOUS A SEMBLE D'ORES ET DEJA INDISPENSABLE, POUR POUVOIR MIEUX REPONDRE A VOS QUESTIONS SUR LE RISQUE INDUSTRIEL, DE RASSEMBLER DIFFERENTS INTERVENANTS DANS UNE TABLE RONDE ; CHACUN D'EUX A UNE RESPONSABILITE, UN ROLE A JOUER, DANS LA PREVENTION DU RISQUE INDUSTRIEL, DANS LA GESTION DE LA CRISE, OU DANS L'INFORMATION DU PUBLIC ; L'EXPLOSION DE TOTAL NOUS DONNE L'OCCASION D'UN DEBAT SUR LE RISQUE INDUSTRIEL ; IL NE S'AGIT PAS, POUR AUTANT, DE TRAITER CET ACCIDENT.

BEAUCOUP D'AUTRES THEMES SERONT ABORDES AU COURS DE CETTE JOURNEE QUI, EUX AUSSI, PRESENTENT UN INTERET MAJEUR POUR NOS ACTIVITES.

AINSI, SUR LE SUJET DES DECHETS INDUSTRIELS QUI SERA AU CENTRE DE NOS DEBATS DE CE MATIN, LA LOI DU 13 JUILLET 1992 A DES OBJECTIFS AMBITIEUX ; ELLE DONNE LA PRIORITE A LA LIMITATION DE LA PRODUCTION DES DECHETS, EN QUANTITE ET EN NOCIVITE, AINSI QU'A LEUR VALORISATION ; ELLE REPOSE SUR UNE MESURE ESSENTIELLE, LA REDUCTION PROGRESSIVE DES QUANTITES DE DECHETS MISES EN DECHARGE ; D'ICI DIX ANS, SEULS LES DECHETS ULTIMES POURRONT Y ETRE STOCKES ; LA LOI DEMANDE AUSSI UNE MEILLEURE GESTION TERRITORIALE DES DECHETS ; LES RESULTATS DES ETUDES "DECHETS", CONDUITES PAR LES ENTREPRISES, DEVRAIENT CONTRIBUER A LA REUSSITE DE CETTE OPERATION.

TOUTES CES REFLEXIONS SE FONT DESORMAIS DANS DES GROUPES DE TRAVAIL DU S.P.P.P.I., QUI FONCTIONNENT DEPUIS 1992, ET QUI PERMETTRONT DE TRAITER LA QUESTION DES DECHETS INDUSTRIELS, AVEC TOUTE LA CONCERTATION ET LA TRANSPARENCE NECESSAIRE.

COMME NOUS VOUS L'INDIQUIONS IL Y A UN AN, IL S'AGIT D'OPERATIONS DE GRANDE AMPLEUR QUI, COMME CE FUT LE CAS POUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE SEVESO A PARTIR DE 1988, NECESSITERA LA PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS LES PARTENAIRES, POUR PERMETTRE D'ABOUTIR A DES RESULTATS CONCRETS ET RAPIDES.

CETTE REFLEXION REGIONALE SUR LES DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX DOIT, BIEN SUR, PRENDRE EN COMPTE L'EXISTENCE A VENIR DE PLANS DEPARTEMENTAUX SUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES, LES CIRCUITS D'ELIMINATION POUVANT SE RECOUPER, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE LES ORDURES MENAGERES ET LES DECHETS INDUSTRIELS BANALS.

DANS QUELQUES INSTANTS, NOUS ALLONS DONC VOUS PRESENTER LES REALISATIONS DE L'ANNEE 1992, QUI ILLUSTRONT LA SITUATION EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ET PRECISENT LES AXES D'ACTION POUR LES MOIS A VENIR.

JE VOUDRAIS AUPARAVANT SALUER BIEN AMICALEMENT YVES PIETRASANTA, PRESIDENT DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, L'IFEN, QUI A ACCEPTE D'INTRODUIRE CETTE MATINEE EN NOUS PRESENTANT SON INSTITUT, ET LA PLACE QUI EST LA SIENNE DANS LE MONDE DE L'ENVIRONNEMENT ; DEPUIS BIEN LONGTEMPS DEJA, JE CONNAIS SES BRILLANTES QUALITES DE CHERCHEUR ET DE PROFESSEUR D'UNIVERSITE, ET J'APPRECIE SON EFFICACITE DANS SES FONCTIONS ELECTIVES ; JE NE DOUTE PAS, UN SEUL INSTANT, DE SA REUSSITE A LA TETE DE L'IFEN ; IL M'EST VRAIMENT TRES AGREABLE, DE L'ACCUEILLIR AUJOURD'HUI A MARSEILLE.

AVANT DE CONCLURE, JE VOUDRAIS VOUS REMERCIER UNE FOIS ENCORE, MONSIEUR LE PREFET DE REGION, POUR LE SOUTIEN CONSTANT QUI EST LE VOTRE, DANS CE DIFFICILE APPRENTISSAGE DE LA TRANSPARENCE DANS L'ACTION DE L'ETAT.

MERCI A TOUS.

HENRI PUGNERE
INGENIEUR EN CHEF DES MINES
DIRECTEUR REGIONAL
DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

(COMMISSION SPPPI/DECHETS-RISQUES
INDUSTRIELS – CHATEAU GOMBERT –
LE 11 DECEMBRE 1992)



Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement



PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR

Henri PUGNERE, Ingénieur en chef des Mines, Directeur

Cette affaire est suivie par M
MA/CV

Marseille, le 7 décembre 1992

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet
du Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Place Félix Baret

13282 MARSEILLE CEDEX 6

OBJET : S.P.P.I. du 11 décembre 1992.

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint la liste des participants au
S.P.P.I. (invités pour le 11 décembre 1992), les membres des conseils d'administration
d'AIRMARAIX et d'AIRFOBEP.

LE DIRECTEUR REGIONAL

Henri PUGNERE
Ingénieur en Chef des Mines

Chano

AIRFOBEP

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETAT (3 Administrateurs)

DRIRE	PUGNERE	DE DROIT	DE DROIT	SECRETAIRE GENERAL	67 Avenue du Prado/13286 MARSEILLE	91.83.63.63
S/PREFECTURE	MEGE	08/06/88	1992	SECRETAIRE ADJOINT	Chemin des Bolles/13800 ISTRES	42.56.91.56
METEO SUD/EST	ACHARD	11/07/90	1994		44 route de Galice/13100 AIX	42.20.13.72

COLLECTIVITES (3 Administrateurs)

MAIRIE DE :

PORT-DE-BOUC	VAXES	08/06/88	1992		Cours Landrison/13110 PORT de BOUC	42.40.04.04
ROGNAC	BATIGET	08/06/88	1992		21 Avenue Gén. de Gaulle/13340 ROGNAC	42.87.05.19
VITROLLES	ANGLADE J.J	08/06/88	1992	VICE-PRESIDENT	13127 VITROLLES	42.75.90.00

INDUSTRIELS (8 Administrateurs)

NAPHTACHIMIE	CAUQUIL	11/07/90	1994	PRESIDENT	NAPHTACHIMIE/B.P 2/13117 LAVERA	42.42.71.23
R.P FRANCE	MONTANIER	11/07/90	1994	TRESORIER	R.P FRANCE/B.P 1/13117 LAVERA	42.47.42.47
E.D.F	CLUZEL	08/06/88	1992		Centrale de Pouteau/B.P 35/13117 LAVERA	42.35.43.05
ESSO	SERVAT	11/07/90	1994		Raff. de Fos/B.P 49/13771 FOS sur MER	42.47.72.00
SOLLAC	VANCRAYELYNHIE	11/07/90	1994	TRESORIER ADJOINT	SOLLAC/B.P 23/13776 FOS sur MER	42.47.33.33
TOTAL	ANGLADE J.	08/06/88	1992		TOTAL/B.P 20/13220 CHATEAUNEUF	42.78.50.00
SHELL	ARBOGAST	08/06/88	1992		SHELL CHIMIE/B.P 14/13131 BERRE	42.74.43.02
LAFARGE	ALLARD	08/04/92	1996		LAFARGE/B.P 1/13771 FOS sur MER	42.47.91.91

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT (1 Administrateur)

ETANG NOUVEAU	BENEDETTO	08/04/92	1996		R.P N° 20/13920 ST-MITRE Les REMPARTS	42.80.93.40
---------------	-----------	----------	------	--	---------------------------------------	-------------

33 91792605 DRIRE PACA 5 ETA 1992-12-07

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- A I R M A R Q U E -

PRESIDENT

Monsieur J.F PICHERAL – Vice Président du Conseil Général des Bouches du Rhône – Préfecture des Bouches du Rhône – 13282 MARSEILLE CEDEX 2 – TEL : 91543891

1er VICE PRESIDENT

Monsieur F. GRAZIANI – Président de l'Association ENVIRONNEMENT INDUSTRIE – Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille – Palais de la Bourse – 13001 MARSEILLE – TEL : 91915151

2ème VICE PRESIDENT

Madame A. GUILLEN – Conseillère municipale déléguée à l'Ecologie et la protection animale – Hôtel de Ville – Place Mazeau – 13002 MARSEILLE – TEL : 91551111

3ème VICE PRESIDENT

Monsieur le Professeur VIALA – A.P.P.A. – 35, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE – TEL : 91799140

4ème VICE PRESIDENT

Monsieur J.L CANAL – Maire de Rousset – Mairie de Rousset – 13790 ROUSSET – Tél : 42290010

SECRETAIRE GENERAL

Monsieur H. PUGNERE – Directeur régionale de l'Industrie et de la Recherche – 67–69, Avenue du Prado – 13286 MARSEILLE CEDEX 6 – TEL : 91836363

TRESORIER

Monsieur J.P SABATIER – Directeur de SOMEDITH – 112, Rue Dragon – 13006 MARSEILLE – TEL : 91818230

ADMINISTRATEURS

Madame A. AUDURIER CROS – U.D.V.N. 13 – 8, Boulevard Alphonse Moutte – 13013 MARSEILLE –

Monsieur J.P BOUSSANGE – Houillères de Bassin du Centre et du Midi – B.P 1 – 13590 MEYREUIL – TEL : 42337171 (42337131)

Monsieur J.C COLETTE – Directeur usine CEMENTS LAFARGE LA MALLE – 13320 BOUC BEL AIR – TEL : 42229823

Monsieur J.L GUILLOT – Directeur d'ATOCHAM SAINT MENET – 113, Boulevard de la Millière – 13011 MARSEILLE –

Madame BRASSART F. – Déléguée à l'Environnement – Mairie d'Aix-en-Provence– 13100 AIX EN PROVENCE – TEL : 42259432

Monsieur M. REGGI – Conseiller municipal délégué à la santé publique et à l'hygiène – Hôtel de Ville de Marseille – Place Daviel – 13001 MARSEILLE – TEL : 91551111

Monsieur E. SEYNAVE – Directeur de SOPAD NESTLE – 41, Rue de la Gare – Sait Menet – 13011 MARSEILLE – TEL : 91439050 –

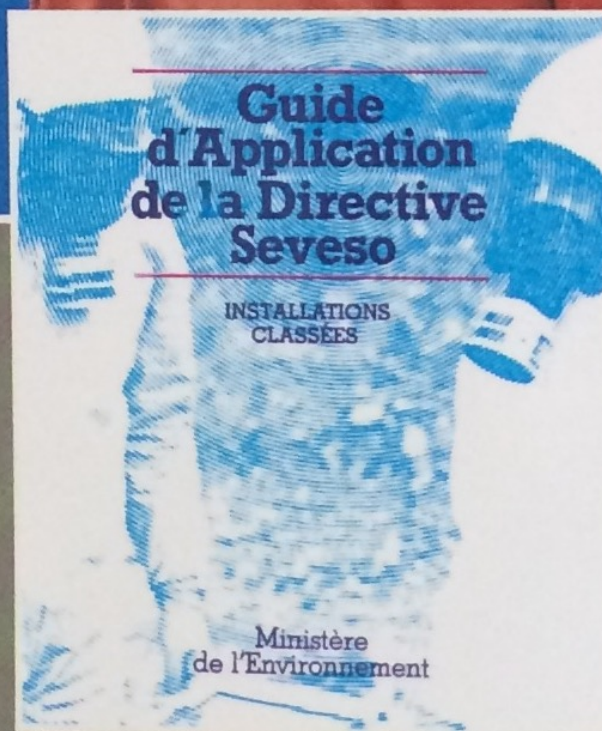
Une confiance lucide

Information sur la sécurité industrielle en Provence,
à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône





sécurité industrielle : l'Europe se mobilise....



La Directive européenne de Seveso, un programme complet : renforcer et contrôler la sécurité des installations industrielles, accroître l'efficacité des secours en cas d'accident, informer les populations.

Seveso, Bhopal, Bâle... et, plus près de nous, Nantes et Tours : dramatiques ou pas, les conséquences des accidents industriels peuvent dépasser les limites de l'usine. Afin de mieux garantir la protection des populations contre les risques technologiques majeurs, la communauté européenne a décidé d'agir. Une réglementation commune a été adoptée : la directive Seveso. **Et, pour informer les populations à ce sujet, une échéance a été fixée : juillet 1989.**

... et la Provence renforce la prévention



Isoler

Sur la zone de Fos une distance réglementaire est imposée entre les usines ainsi qu'entre les bacs de stockage à l'intérieur de l'entreprise.

Protéger

Les bacs de stockage sont entourés d'une cuvette de rétention et, dans certains cas, d'une double paroi de protection.

Surveiller

Grâce à des détecteurs spéciaux, un contrôle automatique permet de repérer les débuts de fuite à l'intérieur de chaque entreprise.

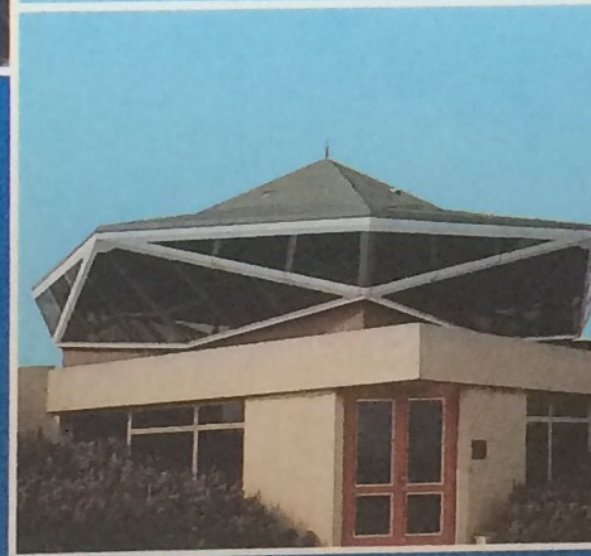
La prévention, c'est d'abord renforcer les mesures de sécurité **dans** l'usine pour réduire le plus possible les risques d'accident.

La prévention, c'est aussi renforcer les mesures de sécurité **en dehors** de l'usine afin que les riverains n'aient pas à subir les conséquences d'éventuels accidents industriels. C'est ainsi que l'aménagement de la zone industrielle de Fos a été conçu afin d'assurer la meilleure protection possible des personnes et des biens : la zone portuaire est à plus de 3 km de toute habitation et la densité de riverains reste limitée dans la zone industrielle communale.

Un inspecteur de la D.R.I.R. (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche) contrôlant une installation industrielle.



Le contrôle de l'administration



La Pagode à Martigues : centre de contrôle de la pollution et d'information du public. Antenne locale de la D.R.I.R.

Chaque industriel soumet à l'administration une **étude de danger**. A partir d'une analyse systématique des équipements industriels et de leurs conditions d'utilisation, les études de danger envisagent tous les scénarios d'accidents, même les moins probables (comme une chute d'avion par exemple). Ces études proposent des améliorations concrètes : dispositifs supplémentaires de sécurité, sensibilisation et formation du personnel, remise à jour des consignes.

En outre, l'administration (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche), inspecte régulièrement les installations industrielles pour contrôler leur sécurité et demander les aménagements nécessaires.



et la Provence joue la transparence

En Provence, l'industrie est une ressource économique essentielle. La zone de Fos - étang de Berre est l'un des premiers pôles industriels de France.

Avec leur activité diversifiée de sidérurgie, chimie, raffinage, stockage de pétrole et de gaz, Fos et Port-Saint-Louis-du-Rhône sont au cœur de cette activité économique (près de **10 000 emplois**). Ces unités contribuent à la production de nombreux produits de la vie quotidienne : carburants, acier, objets en plastique, disques etc.

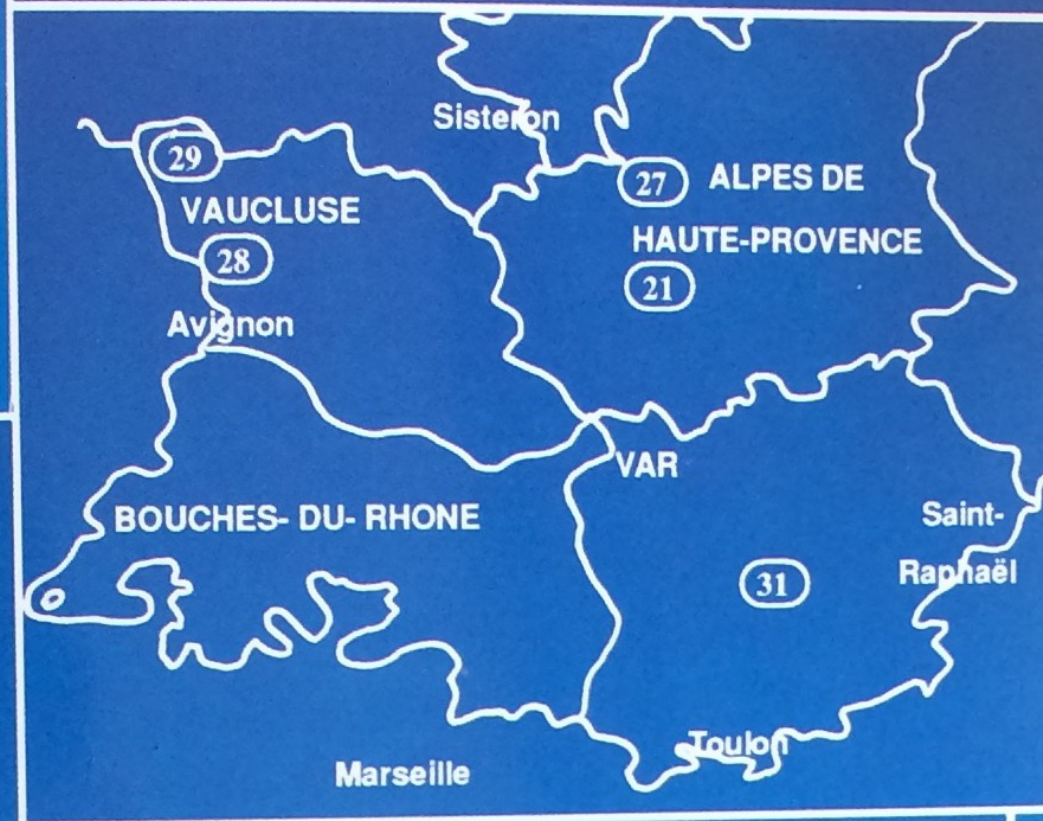
L'Air Liquide	gaz industriels
Arco Chimie	pétrochimie
Atochem	chimie de base et chimie fine
D.P.F.	stockage de produits pétroliers raffinés
Esso	raffinage
Gaz de France	stockage et transport de gaz naturel
Rhône Gaz	conditionnement et stockage de gaz liquéfiés
S.C.V.F.	pétrochimie
S.P.S.E.	stockage et transport de pétrole brut
Sollac	sidérurgie
Terminal de la Crau	stockage et transport de pétrole brut

Dans le fond, l'usine Sollac. Photo Splittgerber.

D.P.F. : Dépôts Pétroliers de Fos.
S.C.V.F. : Société du Chlorure de Vinyle de Fos.
S.P.S.E. : Société du Pipeline du Sud-Européen.

Malgré leurs bienfaits économiques, certaines activités industrielles présentent des risques en fabriquant, en utilisant ou en stockant des produits susceptibles d'être à l'origine d'explosions, d'incendies ou d'émissions de gaz toxiques. Il s'agit essentiellement du raffinage du pétrole, de l'industrie chimique et pétrochimique, du stockage des hydrocarbures et du gaz, de la sidérurgie. Sur 330 entreprises françaises soumises à la directive Seveso, 37 sont situées dans la région.

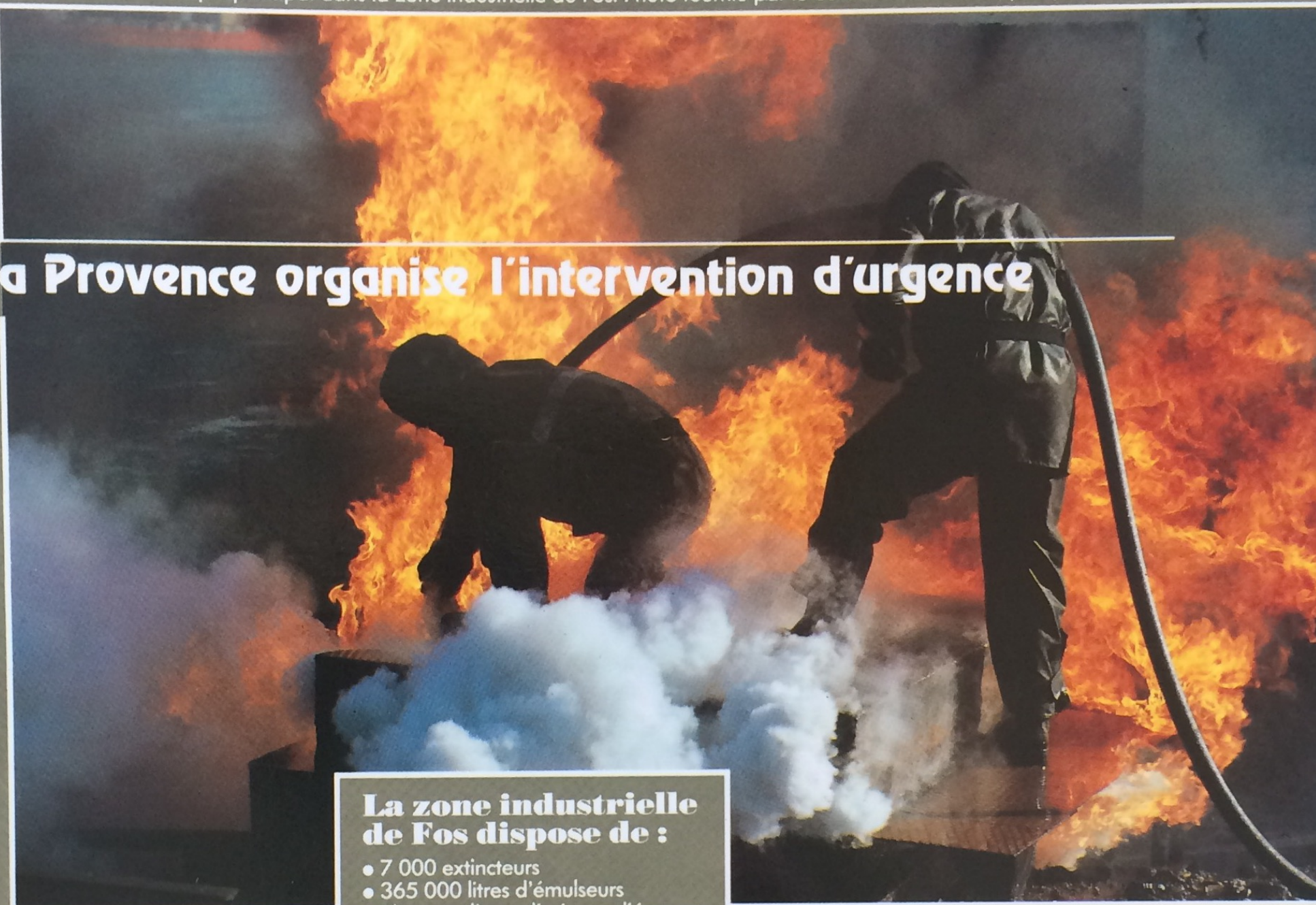
Entreprises soumises à la directive Seveso* dans la région



* Elle ne concerne pas l'industrie nucléaire qui a sa réglementation propre.

L'incendie est le risque principal dans la zone industrielle de Fos. Photo fournie par le bataillon des marins-pompiers de Marseille.

et la Provence organise l'intervention d'urgence



La zone industrielle de Fos dispose de :

- 7 000 extincteurs
- 365 000 litres d'émulseurs
- réserves d'eau d'usines reliées par un réseau souterrain
- 7 véhicules de grande puissance
- 5 véhicules de premier secours
- 4 ambulances

Personnel d'intervention :

- pompiers des usines
- bataillon des marins-pompiers de la caserne de la Fossette
- corps des sapeurs-pompiers de Port-de-Bouc et d'Istres

Malgré les mesures de sécurité prises, les produits employés sur la zone industrielle de Fos présentent des risques d'**incendie** (essence, fuel), ou d'**explosion** (gaz pétroliers) et, dans une moindre mesure, des risques **toxiques** (chlore).

Afin de maîtriser au plus vite tout début de sinistre, les industriels de la zone de Fos et de l'étang de Berre ont rassemblé leurs moyens d'intervention. Ils ont signé un **protocole d'assistance mutuelle** mettant à la disposition de chacun les moyens disponibles sur la zone (camions-citerne, ambulances etc.). Un accord existe aussi avec le Port autonome de Marseille. Et, parmi les nombreux pompiers des communes proches, une cellule mobile est spécialement entraînée pour les risques chimiques.

Liste des entreprises soumises à la directive Seveso dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

raffineries de pétrole

1. B.P. France, Lavera, Martigues.
2. Esso, Fos.
3. Shell raffinage, Berre-l'Etang.
4. Total France, La Mède.

dépôts pétroliers

5. Dépôts Pétroliers de Fos.
6. Shell stockage pétrolier, Berre l'Etang.
7. Société du Pipeline Sud-Européen, Fos.
8. Terminal de la Crau, Fos.

pétrochimie

9. Arco Chimie, Fos.
10. Atochem Lavera, Martigues.
11. B.P. Chimie, Martigues.
12. Naphtachimie, Martigues.
13. Shell Chimie, oléfines, Berre l'Etang.
14. Shell Chimie, polymères, Berre l'Etang.
15. Shell Chimie, spécialités, Berre l'Etang.
16. Société du Chlorure de Vinyle de Fos.

chimie

alcools et aldéhydes industriels

17. Oxochimie, Martigues.

chlore, phosgène, brome ou pesticides

18. Atochem, Fos.
19. Atochem, L'Estaque.
20. Atochem, Port-de-Bouc.
21. Atochem, Saint-Auban.
22. Atochem, Marseille, Saint-Menet.
23. Cellulose du Rhône et d'Aquitaine, Tarascon.
24. Chevron Chemical Company, Port-de-Bouc.
25. Gazechim, Martigues.
26. Rhône Poulenc Agrochimie, Rousset.
27. Sanofi Chimie, Sisteron.

explosifs

28. Société nationale des poudres et explosifs, Sorgues.

gaz

gaz de pétrole liquéfiés (butane, propane)

29. Butagaz, Bollène.
30. Butagaz, Rognac.
31. Stogaz, La Motte.
32. Rhône Gaz, Fos.
33. Stogaz, Marignane

gaz naturel liquéfié

34. Gaz de France, Fos.

oxygène liquide

35. L'Air liquide, Fos.

métallurgie

36. Sollac, Fos.
37. Société minière et métallurgique Pennaroya, Marseille.

Les risques liés aux produits des activités industrielles

raffineries de pétrole

Carburants (essence, gas-oil, pétrole), gaz de pétrole liquéfiés (butane, propane)



Fuels lourds, alcools, plomb tétraéthyle et tétraméthyle



Acide fluorhydrique composés de cobalt et de nickel



dépôts pétroliers

Carburants, pétrole brut, éthane



Fuels lourds, alcools



pétrochimie

Chlorure de vinyle et de méthyle, hydrocarbures (éthylène, propylène, butadiène, butène, benzène, acétylène), oxydes de propylène et d'éthylène



Alcools



Chlorure de vinyle et de méthyle



chimie

Alcools et aldéhydes industriels



Chlore et dérivés chlorés, phosgène, brome et dérivés bromés, ammoniac, pesticides



gaz

gaz de pétrole liquéfiés (butane, propane)



gaz naturel liquéfié, oxygène liquide



métallurgie

gaz de sidérurgie (riche en hydrogène)



trioxyde d'arsenic



explosifs

picramate de sodium, divers explosifs



risque d'explosion



Risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats.

risque d'incendie



Risques de brûlures.

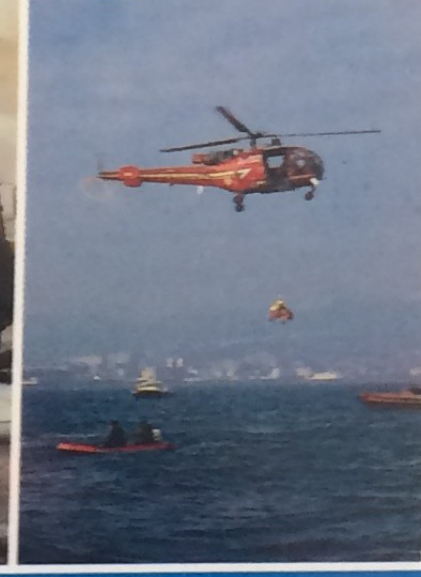
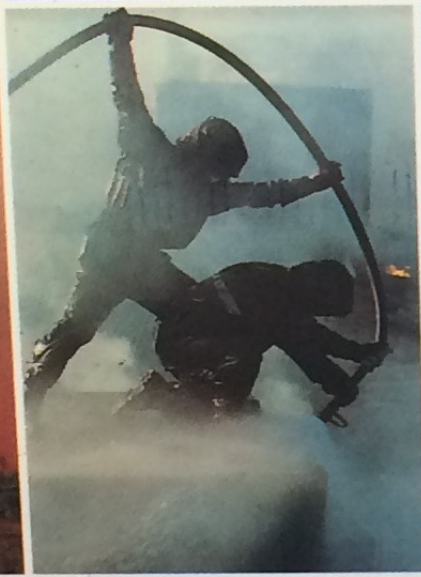
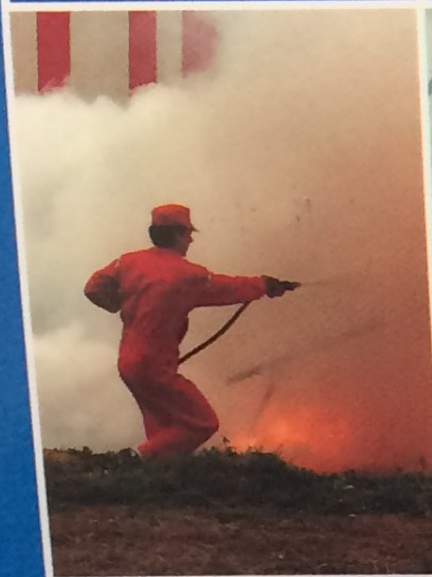
risque d'émission de gaz toxiques



Risques de nausées, d'intoxications.

Tous les produits présentant des risques d'explosion sont aussi à l'origine de risques d'incendie.

Accident anodin	Accident peu grave	Accident grave	Accident très grave	Accident majeur
l'opérateur intervient seul	intervention organisée de l'équipe de l'unité	P.O.I. limité aux moyens internes : Tout le personnel spécialisé de l'usine intervient	P.O.I. avec renforts extérieurs : Protocole d'assistance entre usines, C.O.D.I.S. (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours)	P.P.I. déclenché par le préfet : Moyens précédents + Sécurité Civile, SAMU, SMUR, gendarmerie, police, D.D.E., armée, etc. (Application à la population des consignes de cette brochure)



Les Plans d'Intervention d'Urgence

Plan d'Opération Interne (P.O.I.)

En cas d'accident, c'est d'abord l'industriel qui a la responsabilité de prendre les mesures d'urgence et d'organiser les secours dans son établissement.

Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)

Si le sinistre s'étend à l'extérieur de l'usine, c'est le préfet qui coordonne l'ensemble des secours après avoir été prévenu par l'industriel.

Les industriels, les élus locaux, l'administration, des experts scientifiques et les services de secours ont décidé de s'unir et de mieux coordonner leur action de prévention et d'information. C'est ainsi qu'est née dans la région la commission des risques technologiques majeurs, placée sous l'autorité du préfet.

Aujourd'hui, l'objectif principal de cette commission est d'informer la population sur les risques et les consignes à suivre dans l'éventualité d'un accident industriel majeur.

si vous entendez la sirène,
il faut réagir immédiatement



Les bons réflexes en cas d'alerte

accident industriel majeur : explosion, incendie, nuage toxique

1

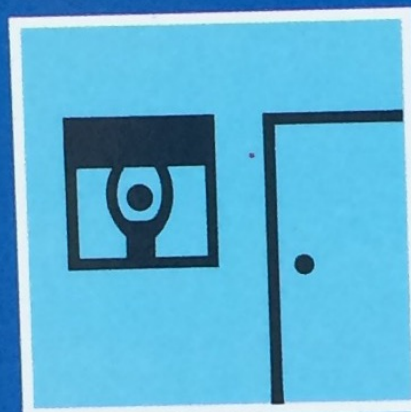


enfermez-vous
tout de suite



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école

2

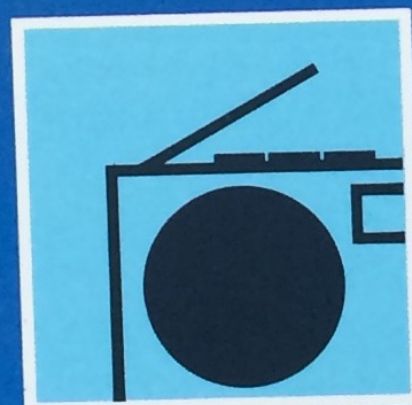


fermez tout



ne fumez pas, évitez
toute flamme ou étincelle

3



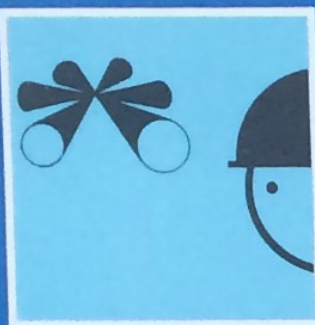
écoutez la radio
(france inter GO 1852 m)



ne téléphonez pas



la fin de l'alerte sera donnée par la sirène



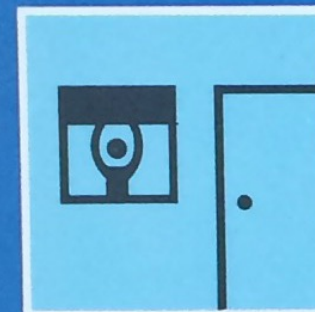
Les bons réflexes en cas d'alerte

accident industriel majeur : explosion, incendie, nuage toxique

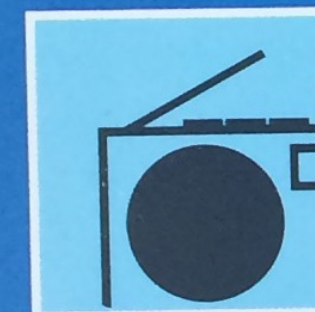
Si un accident grave se produisait dans une usine proche, l'alerte serait donnée par un signal unique : une sirène au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant). Ce signal dure trois fois 1 minute espacées de 5 secondes.



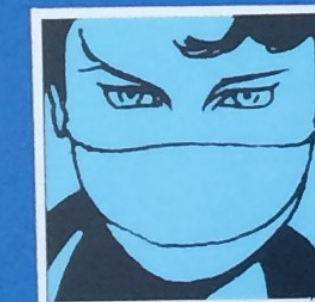
Si vous êtes **dehors**, entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, la rue est le lieu le plus exposé. Si vous êtes **en voiture**, arrêtez-vous et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche. Ne tentez pas de vous enfuir, vous seriez plus exposé au danger et vous gêneriez la circulation des véhicules de secours. Si vous êtes à l'**intérieur**, chez vous, à votre travail ou dans un lieu public (école, magasin, poste, etc.) enfermez-vous où vous êtes. Sachez surtout que l'important est de se protéger dès les premières secondes de l'alerte ; plus vous perdez de temps et plus vous vous exposez inutilement au danger. Alors ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent.



Fermez portes et fenêtres. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur. Tirez les rideaux. Calfeutrez soigneusement toutes les ouvertures, les pourtours des portes et des fenêtres. Obturez les aérations. Arrêtez les ventilations. Réduisez le chauffage. Évitez toute flamme ou étincelle. Évitez d'allumer ou d'éteindre inutilement la lumière ou tout appareil électrique ménager. Ne fumez pas.



Écoutez France Inter grandes ondes 1852 m. Des précisions y seront apportées sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation. Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Ne téléphonez pas à l'usine, ni aux services publics ; tous les renseignements vous seront fournis par la radio.



En cas de propagation d'un nuage toxique, respirez à travers un linge épais bien mouillé. En cas de picotements sur les parties découvertes du corps, lavez-les à grande eau. En cas de brûlures, douchez-vous abondamment.

Ne quittez pas votre abri avant la consigne des autorités. La fin de l'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par les radios.

Ces dispositions ne s'étaleront pas dans le temps, la situation redevenant normale au bout de quelques heures.

Si vous voulez écouter le signal d'alerte, téléphonez au 05.42.73.66. L'appel est gratuit. D'autres exemplaires de ces consignes sont disponibles à la préfecture et auprès de votre mairie.



Les bons réflexes en cas d'alerte

accident industriel majeur : explosion, incendie, nuage toxique

1

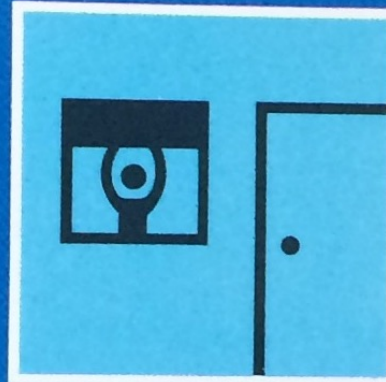


enfermez-vous tout de suite

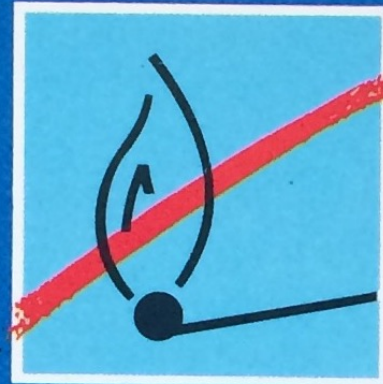


n'allez pas chercher vos enfants à l'école

2

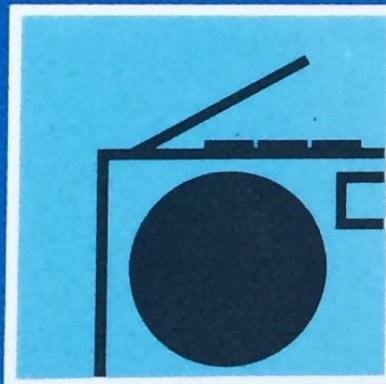


fermez tout



ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle

3



écoutez la radio
(france inter GO 1852 m)



ne téléphonez pas

Pour toute information complémentaire sur les questions de sécurité s'adresser auprès des industriels ou à la préfecture.
Tous les sites industriels sont autorisés et soumis à la réglementation des installations classées. Ils se sont fait connaître auprès de la préfecture dans le cadre de la directive Seveso.

Cette brochure a été élaborée dans le cadre du S.P.P.I. (Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle) avec la collaboration de :

La Préfecture des Bouches-du-Rhône;
Direction départementale de la Sécurité Civile.

La Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Provence-Alpes-Côte d'Azur .

Les communes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône .

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille ; Association Environnement-Industrie.

Et avec la participation des directeurs des usines suivantes :

Sollac



L' Air liquide



Arco chimie



Atochem



Esso



Gaz de France



Société du Pipeline Sud- Européen



Société du Chlorure de Vinyle de Fos

Dépôts Pétroliers de Fos

Rhône Gaz

Terminal de la Crau